

Payerne, le 10 juin 2021

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2020  
de la commune de Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53, alinéa 4, let. b du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2020 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

La commission s'est réunie à cinq reprises pour l'examen des comptes, dont le 5 mai 2021 en présence du Municipal des finances, Monsieur Edouard Noverraz et du Boursier Monsieur Bernard Moreillon, afin de nous présenter le résultat et une proposition d'attributions de celui-ci aux différentes provisions et amortissements supplémentaires. Le rapport de la fiduciaire nous est parvenu par ailleurs le 19 mai 2021. Le 4 juin 2021 la Municipalité répondait à nos dernières questions. Nous la remercions de sa collaboration, des réponses et éclairages qu'elle nous a apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente, de même qu'à certaines analyses sur des thématiques considérées comme de première importance pour notre Ville.

## **1. Contrôle des comptes 2020**

Le contrôle des comptes 2020 de la commune de Payerne a été réalisé par le bureau fiduciaire Berney & associés SA à Lausanne. Le rapport de révision ne relève aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

Le rapport indique qu'un système de contrôle interne existe sans être intégralement documenté. La CoFin encourage vivement la Municipalité à être proactive sur ce point afin d'être prête lors de la future entrée en vigueur de MCH2 (pour le surplus cf. paragraphe 8).

## **2. Analyse des comptes et situation financière**

### **2.1. Résultat du compte financier**

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2020 un excédent de charges de **CHF 186'385.00**, le résultat du compte de fonctionnement 2020, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 65'066.40**

En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé aux charges par des attributions à provision et des amortissements supplémentaires, ce qui nous donne un résultat total de **CHF 1'362'759.55**

	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Différence	
				s/comptes 2019	s/budget 2020
Charges	45'713'327.27	46'184'551.00	45'430'314.90	-283'012.37	-754'236.10
Revenus	46'359'581.28	45'998'166.00	46'793'074.45	433'493.17	794'908.45
Résultats	646'254.01	-186'385.00	1'362'759.55	716'505.54	1'549'144.55

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2020 :

- Les charges ont diminué de **CHF 754'236.10**, soit 1.63 % en comparaison du budget.
- Les revenus ont augmenté de **CHF 794'908.45**, soit 1.73 % en comparaison du budget.

Le résultat comptable 2020 nous montre une amélioration effective de **CHF 1'549'144.55** par rapport au budget 2020.

Les principaux écarts entre les comptes et le budget 2020 sont présentés ci-après:

Principales augmentations de revenus:

- 2200.4520.01 Péréquation - solde année précédente CHF 1'031'856.00
- 2100.4411.00 Part à l'impôt sur les gains immobiliers CHF 355'567.35
- 7200.4515.10 Facture sociale solde année précédente CHF 206'509.00
- 8100.4351.00 Ventes d'eau CHF 111'268.60
- 4630.4341.00 Taxes uniques de raccordement CHF 106'980.85

Principales diminutions de revenus:

- 2100.4001.00 Impôt sur le revenu CHF 833'422.23
- 3535.4271.03 Locations et redevances diverses CHF 185'442.60
- 8100.4341.00 Taxes uniques de raccordement CHF 120'337.50
- 4630.4342.01 Taxes égouts - épuration CHF 113'057.75

Principales diminutions de charges:

- 3500.3011.01 Traitements service conciergerie CHF 243'624.55
- 1100.3011.00 Traitements administration générale CHF 180'137.85
- 5200.3522.00 Participation communale à l'ASIPE CHF 112'823.44

Principales augmentations de charges:

- 3500.3012.00 Traitements, auxiliaires de nettoyage CHF 466'253.55
- 4630.3191.02 Compensation TVA - REDIP CHF 122'685.74

Lors du préavis n°14/2019 concernant le budget 2020, la Municipalité présentait un déficit de CHF 87'313.00.

Dans le but de tendre vers l'équilibre de ce budget, la CoFin proposait un amendement par l'ajustement de 2 lignes de recettes et une ligne de charge pour un total de CHF 100'491.00.

Ainsi accepté par le Conseil communal, le budget 2020 était rétabli (ou rééquilibré) par un excédent de revenus de CHF 13'178.00

Lignes budgétaires	Budget 2020 Municipalité	Budget 2020 Conseil communal	Comptes 2020	Ecarts en CHF Budget- Comptes 2020	Ecarts en % Budget- Comptes 2020
2100.4040.00 Droits de mutation	CHF 600'000.00	CHF 630'000.00	CHF 687'297.20	+ 57'297.20	+ 9.09 %
2100.4013.00 Impôt complémentaire sur les immeubles	CHF 150'000.00	CHF 200'000.00	CHF 190'380.70	- 9'619.30	- 4.81 %
7400.3665.02 H.L.M., participation communale	CHF 20'491.00	CHF 0.00	Disparition de la ligne budgétaire	0.00	0.00 %
<b>Totaux</b>	<b>CHF 770'491.00</b>	<b>CHF 830'000.00</b>	<b>CHF 877'677.90</b>	<b>CHF 47'677.90</b>	<b>+ 5.74%</b>

La CoFin remercie le Conseil de l'avoir suivie dans ses propositions, la réalité des comptes ayant confirmé la pertinence de ces amendements.

Vu ce qui précède, la nouvelle Municipalité et le nouveau Municipal des finances sont invités à faire preuve d'un réalisme fondé sur une meilleure analyse des informations disponibles et à présenter des budgets équilibrés dans le futur.

Par rapport aux comptes 2019:

- Les charges ont diminué de **CHF 283'012.37**, soit 0.62 %.
- Les revenus ont augmenté de **CHF 433'493.17**, soit 0.94 %.

La comparaison des comptes 2020 par rapport aux comptes 2019 montre une augmentation des revenus et une diminution des charges soit une amélioration effective de **CHF 716'505.54** par rapport au comptes 2019.

- A noter que depuis 10 ans, la somme cumulée des résultats avant attributions aux réserves et amortissements supplémentaires se situe à **CHF 19'072'596.91** avec une moyenne annuelle qui s'approche des 2 millions.

## 2.2. Les principaux ratios

Comme les années précédentes, la commission des finances a demandé au Boursier de calculer les différents indicateurs financiers des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2016 à 2020 se présente de la manière suivante :

Ratios	2016	2017	2018	2019	2020	Cible <sup>1</sup>	Appréciation
Financement de l'endettement	163.53	139.84	92.12	42.52	42.23	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	18.60	15.91	12.46	9.15	10.88	> 20	Moyen
Degré d'autofinancement	148.7	100.57	86.72	52.55	70.64	> 80	Acceptable
Quotité d'intérêts	1.01	0.93	0.95	0.87	0.79	< 3	Faible charge
Quotité de la dette brute	81	80.16	89.66	94.10	89.78	de 50 à 100	Bon
Quotité d'investissement	19.6	22.44	15.8	18.93	15.28	de 15 à 20	Importance moyenne
Couverture des charges	113.24	104.62	102.62	94.36	104.86	100	Bon
Dette (nette) par habitant	553.00	525.00	596.00	957.00	1'157.00	0	Endettement modéré

L'évolution des ratios suivants est à relever :

Capacité d'autofinancement<sup>2</sup>: en passant le seuil des 10 points, l'appréciation de cet indicateur bascule de «faible» en 2019 pour renouer avec «moyen» en 2020. Le résultat du compte de fonctionnement 2020 en fait la démonstration. Un taux de plus de 10% peut être considéré comme suffisant, même si une valeur d'au moins 20% est désirable. En général, plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.

Degré d'autofinancement<sup>3</sup>: en passant le seuil des 70 points, l'appréciation de cet indicateur bascule d'«insuffisant» en 2019 pour renouer avec «acceptable» en 2020. Si cet indicateur est inférieur à 100 pour cent, les ressources propres de la commune ne suffisent pas à financer l'intégralité de ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité, avec à la clé une augmentation de la dette.

Couverture des charges<sup>4</sup>: en passant le seuil des 100 points, l'appréciation de cet indicateur bascule de «problématique» en 2019 pour basculer sur «bon» en 2020. Un résultat supérieur à 100 pour cent traduit un excédent de revenu par rapport aux charges. Un tel excédent, s'il se renouvelle dans la durée, peut indiquer une charge fiscale trop élevée par rapport aux services offerts à la population. Cette charge devrait être réduite ou optimisée par une meilleure gestion opérationnelle. La Municipalité et le Conseil doivent évaluer ensemble l'opportunité d'une telle réduction en fonction de l'évolution attendue des revenus, des charges et des investissements.

La dette nette par habitant<sup>5</sup> accuse une légère augmentation. En franchissant le seuil de CHF 1'000.00 par habitant, le rating de notre Ville a basculé d'un «faible endettement» à un «endettement modéré» par habitant.

<sup>1</sup> Les valeurs cibles représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

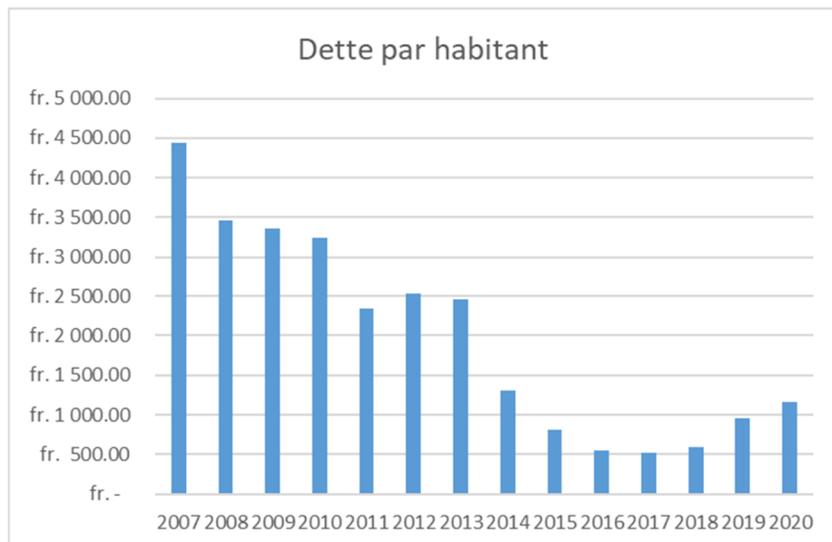
<sup>2</sup> La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont la commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette. Elle consiste dans l'autofinancement exprimé en pour cent du revenu courant.

<sup>3</sup> Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets financée par les ressources propres de la commune (autofinancement), c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. Il est exprimé en pour cent des investissements nets.

<sup>4</sup> Le taux de couverture des charges est le rapport entre le revenu courant et les charges courantes, ces dernières diminuées des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif. Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré (indicateur = 100).

<sup>5</sup> Dette nette par habitant. La qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt qu'à celui financier. Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes de la commune.

Il est à noter également que la dette par habitant a plus que doublé depuis 2017. La participation de la Ville à plusieurs associations communales pour la réalisation de certaines tâches est de nature à réduire de manière significative les engagements portés au bilan des comptes annuels. Ceci provient du fait que lesdites associations financent leurs investissements par l'emprunt, plutôt que de demander à leurs membres d'y participer directement. Le niveau d'endettement de notre Ville est donc sous-estimé. Il faut par conséquent relativiser notre situation car les emprunts contractés par les associations dont Payerne fait partie engagent leurs membres.



### **3. Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2020**

Grâce à son résultat de CHF 1'362'759.55, la Municipalité a proposé plusieurs attributions à provisions et la réalisation d'un amortissement complémentaire. La CoFin souligne l'invitation qui avait été faite à la Municipalité dans son rapport 2014 qui l'encourageait à privilégier la création de provisions afin de financer des projets concrètement envisagés. Cela étant, voici la manière dont la Municipalité souhaite répartir son bénéfice :

	Compte	Montant
<b><u>Amortissements supplémentaires</u></b>		
Hôtel de Ville préavis 06/1998 et 10/2000	3531.3321.00	297'693.15
<b><u>Attributions à provision</u></b>		
<b><u>Fonds de solidarité COVID-19</u></b>		
Compléter le fond de réserve COVID-19.	9.282.7010	150'000.00
<b><u>Finances : investissements divers</u></b>		
Compléter le fonds d'investissements divers	9.282.2000	350'000.00
<b><u>Administration: fonds pour la culture</u></b>		
Création d'un fonds de réserve pour la culture	9.282.1510	200'000.00
<b><u>Transports publics: Mobilité douce</u></b>		
Création d'un fonds de réserve en faveur de la mobilité douce	9.282.181	300'000.00
<b>Total</b>		<b><u>1'297'693.15</u></b>

La CoFin est en accord avec cette répartition du bénéfice. Toutefois et comme cela avait été souligné en 2020 à l'occasion du rapport CoFin sur les comptes 2019, il faut maintenant que la Municipalité règle rapidement ces fonds nouvellement approvisionnés afin de permettre leur utilisation en toute légalité. Comme en 2020, par le préavis 09/2020 la Municipalité donne la possibilité au Conseil de statuer sans connaître les lignes directrices de l'utilisation de ces fonds de réserve.

De plus, la CoFin souhaite mettre en évidence que la somme la plus élevée a été attribuée à un fonds sans dénomination de projets précis déjà doté de CHF 3'526'000.00. Dans ce cadre, il sera important que dans l'avenir ce genre de réserves soient utilisées.

Enfin, concernant la dotation supplémentaire pour le fonds de réserve COVID-19, la CoFin soutient la démarche et encourage la commune à agir rapidement afin d'aider notre commerce local.

#### 4. Péréquation intercommunale et charges liées principales

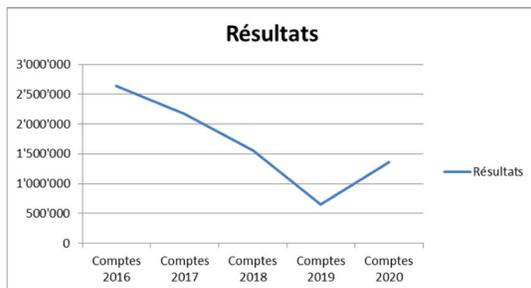
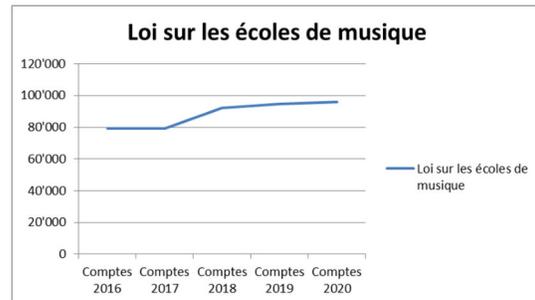
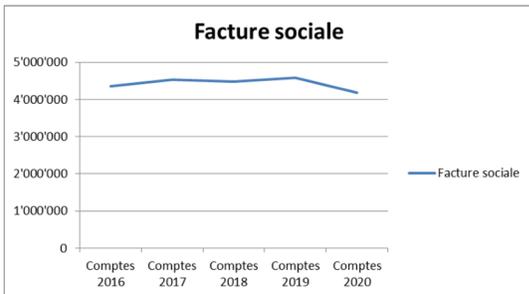
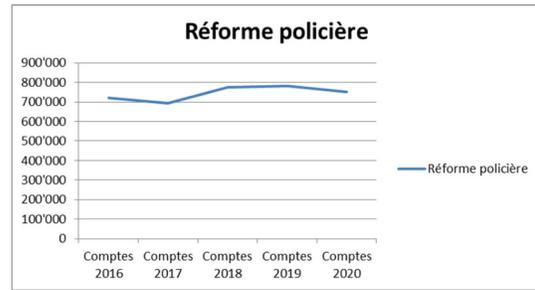
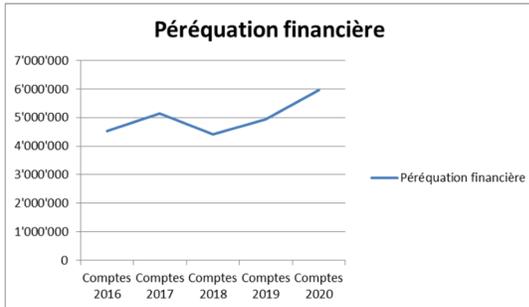
	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Différence en francs		Différence en pour-cent
					Budget	Comptes	
Péréquation financière	4'417'305.-	4'943'852.-	4'938'003.-	5'969'859.-	1'031'856.-	1'026'007.-	20,7 %
Facture sociale	4'487'604.-	4'582'483.-	4'391'519.-	4'185'010.-	-206'509.-	-397'473.-	-8,7 %
Réforme policière	773'305.-	780'640.-	747'318.-	751'438.-	4'120.-	-29'202.-	-3,7 %
<b>Total</b>						<b>1'452'682.-</b>	

Revenus / Charges

Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2019 (porté en compte en 2020) s'est révélé être positif pour la commune de Payerne. En effet :

Péréquation directe (remboursement)	CHF 1'031'856.00	
Facture sociale (remboursement)	CHF 397'473.00	Diminution de charge
Réforme policière	CHF <u>29'202.00</u>	Diminution de charge
<b>Total</b>	<b><u>CHF 1'452'682.00</u></b>	

L'évolution des charges liées principales sur 5 ans, ainsi que celui du résultat se présente graphiquement de la manière suivante :



L'ensemble de ces chiffres et de ces graphiques suscite les commentaires suivants:

- La péréquation financière est en moyenne de CHF 5'000'000.00 depuis 2016. Le montant de 2020 n'a jamais été aussi élevé.
- La réforme policière reste stable.
- La facture sociale retrouve les chiffres de 2013 et risque à l'avenir de progresser fortement suite à la situation sanitaire actuelle.
- La loi sur les écoles de musique, depuis son adoption, subit une fois de plus une progression.
- Depuis 2015, date à laquelle le taux d'imposition est passé de 73 à 75, la somme cumulée des résultats s'élève à CHF 9'945'725.01

## 5. Impôts / Recettes fiscales

Comme le laissait prévoir le budget, dans leur ensemble, les revenus fiscaux accusent une baisse de 1.57% alors que par rapport aux comptes 2019, celle-ci est de 2.86%. Au chapitre des baisses les plus importantes et suite aux contacts que nous avons eus avec la Municipalité, nous vous apportons les précisions suivantes :

Impôt sur le revenu des personnes physiques, baisse de 5.49% par rapport au budget et 6.93% par rapport aux comptes 2019 :

cette diminution importante est en partie la conséquence de la baisse du taux d'imposition de 75 à 73 qui chiffrée, peut représenter un montant de l'ordre de CHF 485'000.00. Pour le reste, la COVID 19 a eu des effets indésirables mais au stade actuel, il est difficile d'obtenir des informations. Les questions posées à la Municipalité sur ce sujet, n'ayant obtenu que des réponses quelque peu évasives nous vous en donnons ci-dessous, in extenso, leur teneur:

*Comme expliqué oralement, les budgets précédents sur le revenu des Personnes Physiques ont souvent été « critiqués » comme étant régulièrement sous-estimé. Cette fois le budget a peut-être été surestimé. Sachant que ces estimations sont également basées sur les informations transmises par l'Etat. Avec toutes les incertitudes liées aux nouveaux arrivants, ainsi qu'aux personnes quittant Payerne.*

*D'autre part, il faut également relever comme précisé en page 17/34 du préavis que la part d'impôt relative aux années antérieures représente environ le 4% des impôts sur le revenu alors que la moyenne des 5 dernières années est d'un peu plus de 6,5%.*

*A priori en fonction des avancements des taxations, il semblerait que la COVID n'aille pas ralenti les taxations. Une bonne partie étant de toute façon informatisée.*

Impôts à la source, baisse de 9.07% par rapport au budget et 32,85% par rapport aux comptes 2019

La base de calcul est le décompte final transmis par l'ACI. Aucune explication précise n'a pu être obtenue sur le sujet mais nous constatons par contre que le budget avait clairement anticipé cette baisse qui, à notre avis, peut être imputée en grande partie au ralentissement des activités économiques dues à la COVID 19.

Redevance Groupe E, baisse 12,3% par rapport au budget et 17,6% par rapport aux comptes 2019

Rappelons tout d'abord que cette redevance est reversée à la commune en fonction de la quantité des kWh acheminée. La diminution régulière peut s'expliquer par le fait que d'une part les consommateurs d'électricité deviennent davantage sensibles aux économies d'énergie et que d'autre part, bons nombres d'installations photovoltaïques sont installées annuellement. Autres facteurs pouvant justifier des différences d'année en année : date des relevés, conditions climatiques.

Participation du Canton à la RIE III, moins 45% par rapport aux comptes 2019

Contribution annuelle, conforme aux prévisions

Au chapitre des bonnes nouvelles, nous pouvons relever les augmentations suivantes par rapport aux comptes 2019

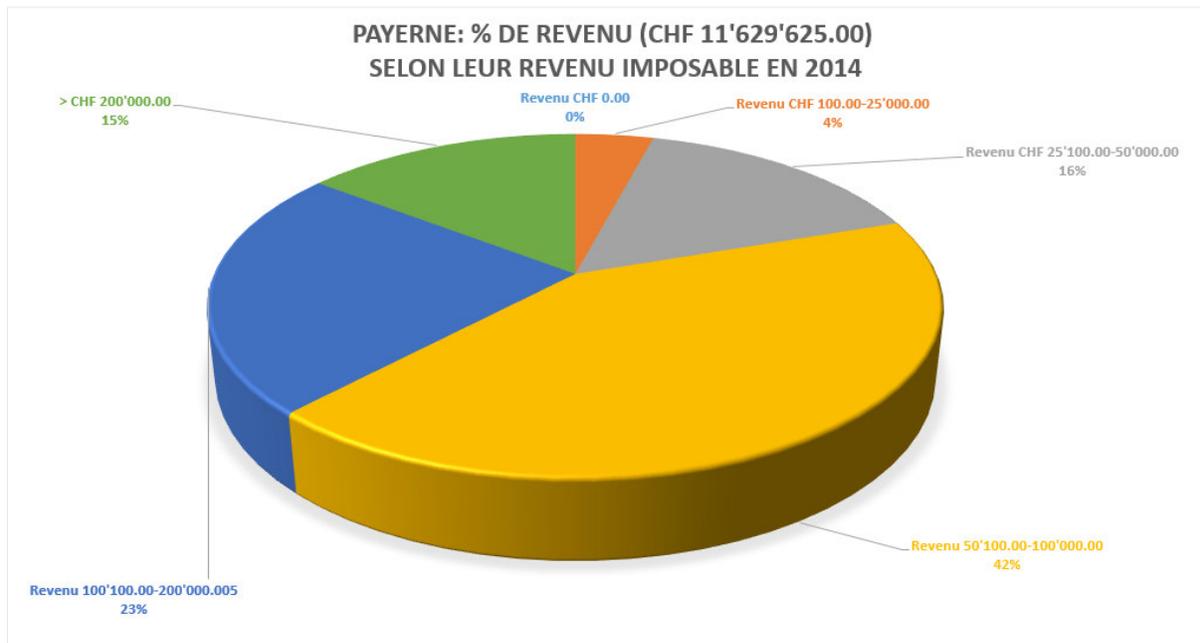
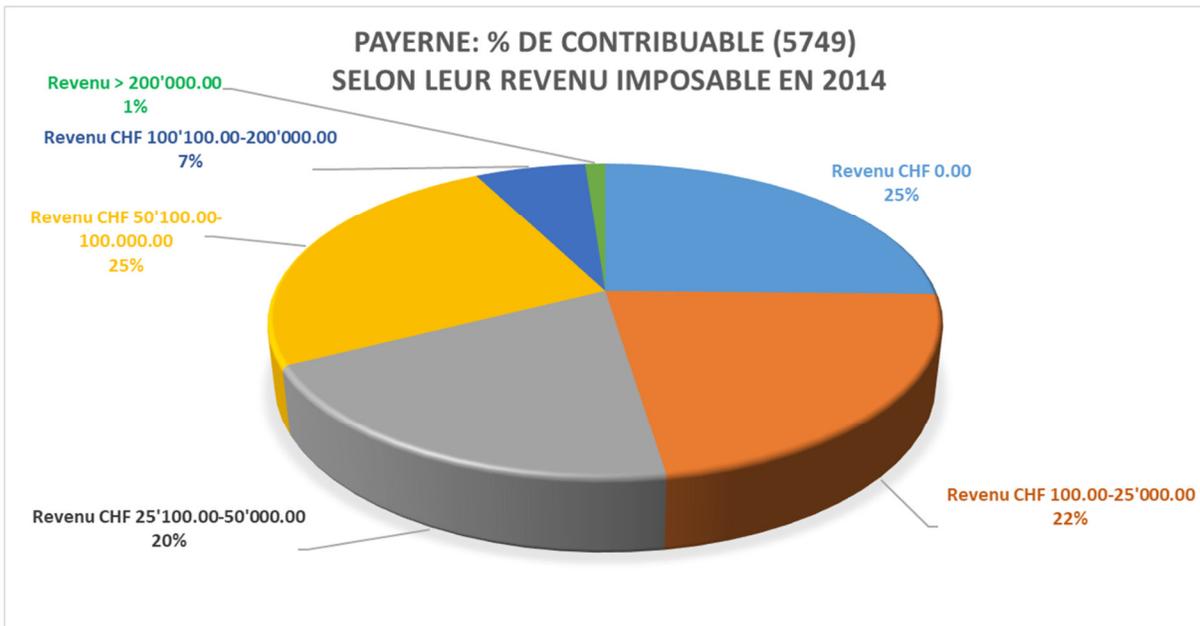
- + 91% des impôts sur le revenu des personnes morales / situation qui reflète mieux la réalité que lors de l'exercice précédent
- + 13.78% des droits de mutation
- + 47.78% impôts sur les successions
- + 70.94% part aux impôts sur les gains immobiliers

Le résultat d'ensemble un peu décevant, a tout de même permis des versements à provisions pour un total de CHF 1'000'000.00 contre CHF 600'000.00 en 2019.

La COVID 19 a eu des effets assez négatifs sur le résultat des impôts 2020. Nous invitons donc la Municipalité à suivre régulièrement et de près l'évolution de la situation. L'évolution des classes de contribuables est également une préoccupation de la COFIN. Elle sera donc analysée dans le chapitre suivant.

**Analyse des revenus des personnes physiques par rapport aux classes de revenu imposable**

La CoFin a demandé depuis quelques années l'avancement des taxations annuelles afin de pouvoir étudier dans quelle classe de revenu, les nouveaux contribuables se situaient. 2014 sert d'année de référence étant donné que le 100% des dossiers ont été traités.



Classe de revenu	% de contribuable	% de revenu
CHF 0.00	25 %	0 %
CHF 100.00-25'000.00	22 %	4 %
CHF 25'100-50'000.00	20 %	16 %
CHF 50'100.00-100'000.00	25 %	42 %
CHF 100'100.00-200'000.00	7 %	23 %
> CHF 200'000	1 %	15 %

Cela étant, en 2014, 33 % des contribuables payent le 80 % des impôts des personnes physiques.

Il sera intéressant de suivre cette évolution au cours de la prochaine législature dès que le 100 % des taxations annuelles seront effectuées.

## 6. Report de dépenses

En préambule, en analysant les charges par nature des lignes 314 et 315 : Entretien patrimoine et Entretien du mobilier et inst. techniques, la CoFin constate que sur les CHF 3'660'357.00 inscrits au budget 2020, des entretiens pour un montant de CHF 408'617.54 n'ont pas été effectués.

Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

1100.3809.00	CHF	19'000.-	Administration : Honoraires
1530.3809.00	CHF	15'000.-	Activités culturelles : Projet Mira
4400.3803.00	CHF	5'000.-	Voirie : P & P entretien bâtiment
5050.3803.00	CHF	6'000.-	Instruction : travaux futurs
6100.3801.00	CHF	12'000.-	Police : caméra

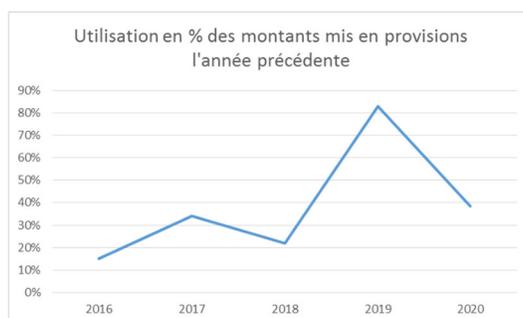
**Total**                      **CHF 57'000.-**

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2019 ont été utilisés en 2020, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2019 ont été réalisés au cours de l'année 2020.

1100.3809.00	CHF	45'000.-	Administration : promotion économique	Part utilisée
1530.3809.00	CHF	20'000.-	Activités culturelles : Diverses	Pas utilisée
1710.3809.00	CHF	3'400.-	Sports : tennis	Pas utilisée
1900.3801.00	CHF	15'000.-	Informatique: parc informatique	Utilisée
3230.3803.00	CHF	16'000.-	Forêts : entretien Estivage de Provence	Pas utilisée
3300.3803.00	CHF	6'000.-	Cave : entretien et promotion	Utilisée
3310.3803.00	CHF	13'000.-	Vignes : bâtiments	Pas utilisée
3535.3803.00	CHF	20'000.-	Bâtiments : Halle des Fêtes	Part utilisée
5800.3803.00	CHF	20'000.-	Culte : rénovation du Temple	Part utilisée

**Total**                      **CHF 158'400.-**

Sur un montant total de CHF 158'400.00 mis en provision en 2019, CHF 61'000.00 a été employé, soit un peu plus de 39 %.



Durant cette année 2020 particulière, il est compréhensible que le taux d'utilisation des montants mis en provisions l'année précédente soit inférieur à la normale et que certains travaux n'aient pas pu être effectués, mais ils devraient assurément l'être en 2021. La CoFin espère qu'à l'avenir ce taux reste le plus élevé possible afin de corroborer les commentaires des comptes de la Municipalité.

De même que les travaux et études dont l'exécution avait été reportée depuis le début de la législature.

1700.3803.00	CHF	38'000.-	Sports : stade municipal	Part utilisée
3300.3803.00	CHF	7'000.-	Cave : entretien et promotion	Utilisée
3535.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : Halle des Fêtes	Pas utilisée
4400.3809.00	CHF	25'000.-	Voirie : statues du Banneret	Pas utilisée
8100.3801.00	CHF	12'000.-	Service des eaux : véhicules	Pas utilisée
110.3809.00	CHF	2'700.-	Administration : formation et charte	Pas utilisée
3534.3803.00	CHF	5'000.-	Bâtiments : Musée	Utilisée
323.3803.00	CHF	3'000.-	Forêts : entretien Estivage de Provence	Pas utilisée
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b><u>102'700.-</u></b>		

Sur un montant restant total de CHF 102'700.- mis en provision et pas encore utilisé depuis le début de la législature, CHF 45'000.- a été employé ou dissous, soit un peu moins de 44 %.

La CoFin invite la Municipalité à utiliser les fonds de renouvellement et de rénovation à court terme.

## 7. Prélèvements sur provisions

Dans le cadre de l'exercice 2020, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provisions ou à des dissolutions de provisions:

1100.4809.00	CHF	30'000.00	Promotion économique	Dissolution partielle
1900.4801.00	CHF	15'000.00	Parc informatique	Dissolution totale
3300.4803.00	CHF	13'000.00	Cave : entretien et promotion	Dissolution totale
3532.4803.00	CHF	14'000.00	Abbatiale - vendo, mobilier	Dissolution totale
3534.4803.00	CHF	9'200.00	Bâtiments : Musée	Dissolution totale
3535.4803.00	CHF	5'000.00	Bâtiments : Halle des Fêtes	Dissolution partielle
4160.4803.00	CHF	5'000.00	Bâtiment du BSE	Dissolution partielle
4300.4803.00	CHF	11'000.00	Urinoirs et wc publics	Dissolution partielle
4400.4809.00	CHF	10'910.00	Statues du Banneret	Dissolution partielle
5800.4803.00	CHF	5'000.00	Culte : rénovation du Temple	Dissolution partielle
3100.4805.00	CHF	2'605.00	Indemnités armasuisse	Dissolution partielle
	CHF	34'248.20	PM 16/2020	Dissolution partielle
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b><u>120'715.00</u></b>		

Il convient de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

	CHF	21'569.41	PM 02/2015	Pont Guillermaux
	CHF	35'971.49	PM 08/2019	Jumelles-Bornalet
	CHF	34'700.90	PM 11/2020	Av Général Jomini
9.280.4630	<u>CHF</u>	<u>92'241.80</u>	Egouts et épuration	<i>Dissolution part. par préavis</i>
	CHF	-52'195.02	PM 03/2019	Rue de la Passerelle
	CHF	-83'938.00	PM 03/2018	Place de la Concorde
	CHF	39'221.49	PM 11/2019	Planche au Loup
	CHF	35'283.19	PM 18/2020	Achat véhicules
9.280.8100	<u>CHF</u>	<u>-61'628.34</u>	Eaux travaux futurs	<i>Augmentation par préavis</i>
<b>Total</b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>30'613.48</u></b>		

En plus, il a été également procédé à des prélèvements sur des fonds de réserve:

9.282.3504	CHF	82'381.00	PM 15/2020	Café de la Vente
9.282.3514	CHF	133'565.85	PM 15/2020	Café du Marché
9.282.7010	CHF	57'248.20	Fonds Covid	Dissolution partielle
9.282.6600	CHF	70.00	Autorisation du canton pour le financement de la participation communale annuelle de l'ORPC (2019)	

Total CHF 273'265.05

Il est à noter que cette année le canton n'a pas autorisé un prélèvement dans le fonds de l'ORPC, étant donné que le taux de référence en places protégées n'est plus supérieur à 100 % depuis 2020 et est descendu à 90 %.

L'état des provisions et réserves a augmenté de CHF 1'538'576.45 entre 2019 et 2020 dont :

- une diminution de CHF 118'232.45 pour les fonds de renouvellement et de rénovation ;
- une augmentation de CHF 726'734.95 pour les fonds de réserve ;
- le solde pour les recettes affectées.

Nous rappelons ici que l'utilisation des fonds de renouvellement et de rénovation est de compétence municipale alors que l'utilisation d'un fond de réserve doit être approuvée par le Conseil communal (à part l'ORPC selon la Municipalité).

## **8. SCI - MCH2**

La CoFin doit malheureusement constater que la Municipalité prend du retard dans la mise en place du SCI, annoncée en cours d'implémentation en 2020 dès le 2ème semestre.

Aux questions suivantes posées :

1. Quel est le plan d'actions de la Municipalité pour remédier à cet état de fait (objectifs, moyens, échéances) ?
2. La Ville Payerne doit-elle recourir à des ressources/compétences externes pour finaliser ce travail ?
3. Si oui (à Q2.), production de l'offre du mandataire, et quel(s) est/sont le(s) budget(s) concerné(s) ?

La réponse a été :

*« Cette mise en place du SCI « simple » doit faire l'objet d'un mandat externe. Nous avons à notre budget 2021 intégré la somme de CHF 10'000.00 dans le cadre de cette mise en place. Nous allons réactualiser nos demandes d'offres afin de pouvoir entreprendre cette mise en place ».*

La CoFin prend acte de cette réponse et se permet à nouveau de rappeler à la Municipalité que la finalisation d'un SCI est considérée comme une des étapes incontournables qui permettront d'achever la transition MCH1 vers MCH2 dans les meilleures conditions. Que notre fiduciaire relève systématiquement et depuis plusieurs années l'inexistence d'un Système de Contrôle Interne documenté digne de ce nom pour une Ville de plus de 10'000 habitants. Il devient maintenant urgent de mettre en place et de documenter un tel instrument de pilotage pour la Ville de Payerne.

La CoFin souligne et constate le manque de motivation et la sous-estimation de l'importance de ce projet par la Municipalité et l'invite à faire preuve de diligence envers le Conseil, dans la mesure où un SCI documenté et appliqué permettra d'assurer un degré de confiance nettement augmenté sur les parties de comptabilité et des finances notamment, mais pas seulement.

En effet, introduire un système de contrôle interne, c'est vouloir:

- Garantir l'application des procédures
- Détecter et analyser les risques inhérents
- Améliorer le flux des informations
- Etre au clair sur la question de savoir «qui supervise quoi, quand et comment»
- Renforcer le sens des responsabilités auprès des collaborateurs
- Consolider et inventorier les instruments existants
- Renforcer le pilotage de la commune
- Réduire les agissements à risques ou délictueux
- Introduire une culture de la qualité et du service par l'amélioration continue des processus

La CoFin souhaite que la Municipalité saisisse l'opportunité qui lui est donnée de régulariser cette situation en documentant ce SCI.

Il s'agit concrètement de faire preuve d'exemplarité en menant sérieusement une réflexion de fond quant à la nécessité de bénéficier d'un véritable outil de travail par un système de gestion de la qualité genre Système de Management de Qualité (SMQ). On dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit, offrant par là une garantie supplémentaire de la bonne utilisation des moyens mis à disposition par le contribuable.

## **9. ARAJ**

Les coûts de l'ARAJ ont passé de CHF 260'144.20 en 2009 à CHF 855'910.65 en 2020, soit une augmentation des coûts de CHF 595'766.45, correspondant à augmentation de 229%.

Cette évolution est préoccupante, d'autant plus que certaines communes ont rompu le principe de solidarité en décidant de sortir de l'ARAJ.

La crise du COVID-19 aura également un fort effet sur les comptes 2020 et 2021.

En juin 2020, l'ARAJ a fait l'objet d'un « Examen de l'utilisation conforme de la subvention pour l'année 2018 » par le Contrôle Cantonal des Finances.

Il en ressort qu'aucun élément critique n'a été relevé. Par contre, des « Recommandations à mettre en application » ont été édictées à l'attention de structures et associations scolaires.

Lors de l'AG de l'ARAJ du 27.10.2020, l'assemblée a accepté une nouvelle clé de répartition des coûts à charge des communes proposée par le Comité directeur.

Jusqu'alors, les frais étaient répartis à l'habitant, dans une volonté de solidarité et de simplification.

La nouvelle méthode de calcul considère deux facteurs clés : 50% selon le nombre d'habitants et 50% selon la charge d'utilisation par les habitants de la commune.

Cette méthode permet de s'approcher un peu plus du principe du consommateur payeur.

## **10. 9.280.8100 Eaux : travaux futurs 9.280.4500 Ordures/déchets : travaux futurs**

Lors de la présentation des comptes 2019, la CoFin s'était inquiétée de voir diminuer la réserve affectée 9.280.8100 Eaux : travaux futurs pour la 2e année consécutive. Cette année, la CoFin se réjouit de voir le montant de cette réserve ne pas diminuer - conformément aux annonces de la Municipalité - respectivement de la voir augmenter. L'on relèvera plus particulièrement que le taux de couverture du comptes services des eaux est de 112%.

En revanche, le compte de réserve 9.280.4500 Ordures / déchets : travaux futurs présente à nouveau une diminution. Un prélèvement de CHF 229'147.25 a dû être effectué. Le taux de couverture n'est que de 84% en 2020. Cependant, il ne faut pas surréagir à cette information. En effet, la situation sanitaire a faussé les cartes. La population ayant profité des périodes de confinement pour faire le « tri ». Pour rappel, en 2019, le taux de couverture était de 99%. Dès lors, il s'agira de faire preuve d'une attention prudente lors des prochaines années, avant de vouloir augmenter le prix des sacs et de la taxe déchets, en confirmant la tendance que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

## **11. Vignes**

Afin de soulever la qualité du travail de notre secteur des vignes et son résultat positif, la CoFin a souhaité connaître les raisons qui ont amené les comptes à être bénéficiaires et s'il était possible de s'attendre à une pérennité des chiffres noirs. Concrètement, les charges notamment en termes d'achat de bouchons, de bouteilles, etc ont diminué. De plus, une compensation TVA en notre faveur a renforcé le résultat positif. Concernant l'avenir, il est possible d'être positif tout en restant prudent concernant la situation sanitaire actuelle et les aléas possibles de la production de vin. Cela étant, La CoFin souhaite féliciter le secteur des vignes pour son travail et l'encourage à continuer dans cette direction.

## **12. 1800.4657.01 Ligne de bus / CHF 20'000.00 de rentrées au lieu des CHF 80'000.00 budgetisés**

Situation inacceptable que nous avons déjà relevée dans notre rapport 2019. Questionnée sur l'évolution de ce chapitre, la Municipalité nous a apporté les éléments suivants :

*Discussions entamées avec les Rives de la Broye et le HIB.*

- *Rencontre avec Implenia en mai dernier. La signature d'une convention semble possible, ils ne la remettent pas totalement en question.*
- *Rencontre avec le HIB le 21 juin prochain.*  
*Des contacts entre le Muni et la direction du HIB ont déjà eu lieu depuis le début de l'année. Le HIB avance la situation difficile de l'hôpital, ainsi que le fait qu'aucune convention signée n'existe, pour justifier une quelconque participation financière. Nous leur avons dit que sans participation financière à la bus, cet arrêt pourrait être remis en question.*

*Les tractations ne sont pas simples, l'idéal aurait été que ces conventions aient été signées avant la mise en service de la ligne, soit en décembre 2018.*

Un excès de confiance envers ces institutions au départ, un manque de professionnalisme et de réactivité de la part de notre Municipalité par la suite, nous mettent dans une situation de faiblesse maintenant. Nous invitons donc notre Municipalité à prendre rapidement les mesures nécessaires afin que ce qui avait été convenu au départ soit respecté.

## **13. Conclusions**

Avant de vous soumettre ses conclusions, la commission des finances tient à profiter de l'occasion pour remercier tout au long de la législature MM. Eric Küng et Edouard Noverraz, Municipaux responsables des finances, et particulièrement Bernard Moreillon, boursier communal pour avoir répondu aux très nombreuses questions de la CoFin ainsi que le climat cordial et constructif, malgré certains désaccords de fond, dans lequel les échanges ont pu se dérouler.

Depuis le début de la législature la commission des finances a tenu 109 séances et a été composée de 16 conseillers différents. Nous avons rapporté 49 fois, soit un peu plus de deux séances pour chaque rapport. Durant 37 séances, la commission des finances n'a pas été complétée par les groupes politiques et c'est regrettable. Nous espérons qu'à l'avenir ces vacances seront plus rapidement comblées. Je remercie tous les commissionnaires pour leur assiduité aux séances et de la bonne ambiance qui a toujours régné à la CoFin.

En analysant l'évolution des comptes effectifs depuis 2015, date à laquelle le taux d'imposition est passé de 73 à 75, constatant la somme cumulée des résultats qui s'élève à CHF 9'945'725.01 et la valeur du point d'impôt de CHF 242'238.00, nous pouvons affirmer que cette augmentation n'était pas financièrement nécessaire, mais a permis à notre commune entre autres de diminuer la dette par habitant.

La CoFin a insisté depuis plusieurs années pour que les budgets soient équilibrés afin d'éviter une mauvaise surprise cumulée à un exercice déficitaire. Lors du budget 2020, la CoFin et le Conseil communal ont donné un signal clair à la Municipalité pour qu'à l'avenir les budgets soient équilibrés.

La commission des finances souhaite que la Municipalité anticipe l'introduction du MCH2.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2020, de l'extrait des comptes 2020, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2020 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Christian Gauthier  
Président  
rapporteur



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Nicolas Schmid



Gérard Jenzer



Lionel Voinçon

